



# COMPTE-RENDU VISITE DE QUARTIER



# LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

● **Julien Gondard,**  
Maire de Fontainebleau,

● **Thibault Fline,**  
Adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement,  
la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,

● **Francine Bollet,**  
Adjointe en charge de l'urbanisme  
et du développement urbain,

● **Antoine Ingold,**  
Adjoint en charge de la participation citoyenne  
et des développements numériques,

● **Jeanne Lafore,**  
Directrice du service Espaces Publics de la Ville,

● **Marc Decrouy,**  
Directeur général des services de la Ville,

● **Police municipale.**

**Le rendez-vous a été donné à l'angle de l'avenue du Touring Club  
et de la rue Lantara.**

## I. QUESTIONS GÉNÉRALES

● **Un certain nombre de voiries étant en mauvais état, quelle est la stratégie adoptée par la Ville pour prioriser les chantiers ?**

**Fontainebleau compte plus de 42km de voirie**, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler et séquencer quartier par quartier les chantiers prioritaires : **Vialytics**.

Ce système permet de cartographier avec précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires. **Cette carte est accessible sur le site de la Ville dans la rubrique « Cadre de Vie », puis « Mobilité et Stationnement ».**

**Rappel des voiries reprises en 2023 :**

- Rue Denecourt ;
- Place Decamps ;
- Boulevard Churchill ;

- Rue Guérin (entre la place Decamps et la rue Victor Hugo) ;
- Rue René Quinton (entre le boulevard Joffre et la route Louise) ;
- Rue Adam Salomon ;
- Route de la Bonne-Dame, route Notre-Dame-du-Bon-Secours et route Louise (blowpatcher uniquement).

**Chantiers 2024 :**

- Rue Anne-Marie Javouhey entre Lagorssé et Joffre, reprise de la voirie, réalisée le 16 avril ;
- Impasse de l'Aqueduc, reprise de la voirie, réalisée le 17 juin ;
- Rue Dancourt, reprise de la voirie dans sa partie comprise entre la rue Comairas et la rue Gambetta, réalisée le 18 juin ;
- Reprise de la rue de Ferrare dans sa partie comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin avec enfouissement de l'éclairage public et renouvellement

des équipements : chantier terminé fin août ;

- Rue du Sergent Perrier, reprise de la voirie, mise en place d'un ralentisseur et mise aux normes de la place PMR, chantiers réalisés entre le 15 et le 19 juillet 2024 ;
- Rue Auguste Barbier, reprise de la voirie, réalisée entre le 22 et le 26 juillet ;
- Reprise intégrale de la rue des Bois avec enfouissement des réseaux, chantier démarré à la mi-octobre.

**Chantiers 2025 déjà réalisés :**

- Boulevard Crevat Durant, réfection du tapis d'enrobé de la rue dans sa partie comprise entre la rue du Mont-Ussy et la rue Jean Jaurès, fin février.
- D'autres chantiers sont à venir.



Boulevard Crevat Durant



Rue de Ferrare



Rue des Bois

## • Où en sommes-nous concernant le remplacement de l'éclairage public par la technologie LED ? L'extinction de l'éclairage la nuit va-t-elle perdurer ?

La ville de Fontainebleau s'était engagée en 2020 dans une démarche de transition énergétique et écologique : **réduire de 40% l'empreinte carbone de la Ville d'ici à 2030**. Cet engagement s'est traduit par plusieurs actions concrètes, notamment le passage en LED de l'éclairage public débuté en 2017.

**À terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED.** Ce chantier au long cours, prévu sur quelques années encore, concerne 1 519 lanternes au total. S'il nécessite des investissements importants, il permet dès à présent de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues.

### À ce jour, 51% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, **il est désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » (luminosité à 10%) la nuit.** Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous sommes progressivement en mesure, quartier par quartier, de diffuser une lumière de **faible intensité et de basse consommation**, qui respecte la biodiversité et qui apaise le sentiment d'insécurité lié à l'extinction des lumières la nuit.



Le quartier piéton de la rue des Sablons a été le premier concerné, et, depuis, de nouvelles rues en sont équipées, notamment rue d'Avon, place d'Armes, rue de la Chancellerie, rue Paul Séramy, et rue Marrier, ainsi qu'au niveau de la rue Aristide Briand et des rues adjacentes (rue d'Alsace, rue de la Coudre...).

## • Qu'est-ce que la Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) ?



La Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) permet de contrôler le paiement du stationnement à Fontainebleau. Son objectif est de **réduire la fraude qui avait atteint des niveaux intolérables** (33% de véhicules en situation de fraude en moyenne en 2023) **afin d'assurer un accès équitable au stationnement en ville pour tous et une rotation des véhicules qui bénéficie à la fois aux riverains et aux commerçants.**

Grâce à ce système, le taux de fraude au paiement du stationnement a diminué drastiquement en moins d'un an, passant à moins de 10%.

La réduction de la fraude permet de **financer davantage de travaux pour rénover les voiries et embellir l'espace public** et qui profitent à la fois aux Bellifontains mais aussi aux visiteurs extérieurs.

## • Pourquoi les Bellifontains constatent-ils une hausse de leurs impôts locaux, alors que la Ville s'est engagée à ne pas les augmenter ?

En 2025, et pour la neuvième année consécutive, **le taux d'imposition de la Ville sur la taxe foncière ne sera pas modifié** afin de **préserver le pouvoir d'achat des Bellifontains.**

**Aucune augmentation de tarif ni extension de zone payante n'ayant eu lieu en concomitance, ce système ne change rien pour les conducteurs qui s'acquittent de leurs droits au stationnement.**

Le dispositif fonctionne en scannant les plaques d'immatriculation des véhicules, permettant ainsi de détecter les infractions liées au non-paiement ou au dépassement du temps de stationnement. **À noter que le LAPI ne sanctionne pas les autres infractions (stationnement gênant sur un trottoir par exemple) qui relèvent de la police municipale ou nationale.**

Pour rappel, si le LAPI effectue un passage entre le moment où vous vous gardez et le moment où vous prenez votre ticket à l'horodateur, un délai de grâce de 10 minutes est prévu pour éviter toute verbalisation infondée.

### Cas particuliers :

Certains professionnels de santé **bénéficient du stationnement gratuit dans le cadre de leurs fonctions** pour faciliter leurs déplacements au domicile des patients. Pour disposer de cette gratuité (la liste des critères peut être

consultée sur le site de la Ville), il suffit de s'enregistrer auprès d'Interparking ou de prendre un ticket « caducée » (gratuit) sur l'horodateur.

Pour les détenteurs d'une carte CMI-stationnement, afin de bénéficier de la gratuité sans avoir besoin de se rendre au parcmètre, ni d'utiliser l'application « PayByPhone », il suffit de se rendre aux locaux d'Interparking (situés au niveau -1 du parking de la Place de la République), muni d'une copie de la carte grise du véhicule ainsi que d'une copie de la CMI en cours de validité. **Attention, malgré l'enregistrement auprès d'Interparking il sera toujours impératif d'apposer votre carte CMI-stationnement sur le pare-brise, bien visible.**

Pour les détenteurs de la carte CMI qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas s'enregistrer, il est nécessaire de prendre un ticket gratuit « Personne à Mobilité Réduite » (PMR) au parcmètre ou via PayByPhone et d'afficher la carte de manière bien visible sur le pare-brise.



• Depuis le 1<sup>er</sup> mars, l'organisation de la collecte des déchets a évolué. Pourquoi ce changement a-t-il eu lieu et comment ce nouveau système fonctionne-t-il ?

Pour rappel, depuis plus de 20 ans la collecte des déchets est assurée par le SMICTOM de la région de Fontainebleau (35 communes) et non par la ville de Fontainebleau.

Jusqu'alors, les bennes du SMICTOM étaient équipées d'un double compartiment permettant de séparer les déchets. Aujourd'hui, le seul fabricant européen de camions bi-compartimentés a pris la décision de ne plus produire ce type de véhicule pour des raisons économiques. **Le SMICTOM a donc été contraint de changer de modèle de collecte au profit d'un système de collecte en « benne simple » depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025.**

Pour ce faire, de nouveaux bacs ont été distribués aux Bellifontains et les

cloisons des bacs actuels ont été retirées. **Cela n'impacte en rien le tri de vos déchets** puisque les 4 types de déchets (emballages en verre, emballages ménagers et papiers, ordures ménagères et déchets végétaux) qui étaient collectés en deux bacs compartimentés, le sont désormais en quatre bacs individuels simples.

**En parallèle, les fréquences de collecte des bacs ont été adaptées aux tonnages moyens et à la suppression des bacs compartimentés.** La collecte est donc parfois plus espacée pour réduire le nombre de bennes en circulation tout en assurant la collecte des 4 types de déchets en porte à porte.

Néanmoins, compte tenu de ces nouvelles fréquences de collecte,

si vous estimez que votre dotation de poubelles ne correspond pas à vos besoins, il vous est possible de prendre attache directement avec le SMICTOM afin de demander des bacs plus grands ou plus petits. Le SMICTOM s'est également engagé à procéder à des ajustements dans l'organisation de sa collecte dans les mois à venir si cela s'avérait nécessaire. À titre d'exemple, la collecte des végétaux initialement interrompue entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mars, a été avancée au 17 mars.

La ville de Fontainebleau sera attentive au bon déroulement de la collecte pour que le tri puisse se faire dans les meilleures conditions.

## VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LE NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE 2025 :

### Calendrier de collecte 2025

Commune de Fontainebleau



#### HYPER-CENTRE

Sortir le bac la veille au soir

Ordures ménagères  
**Le LUNDI et du MERCREDI au SAMEDI**  
Pas de collecte les 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre

Emballages et papiers  
**MERCREDI et VENDREDI**

Emballages en verre  
**JEUDI**  
La collecte du 1<sup>er</sup> mai est reportée au samedi 3 mai et celle du 25 décembre au samedi 27 décembre

#### CENTRE

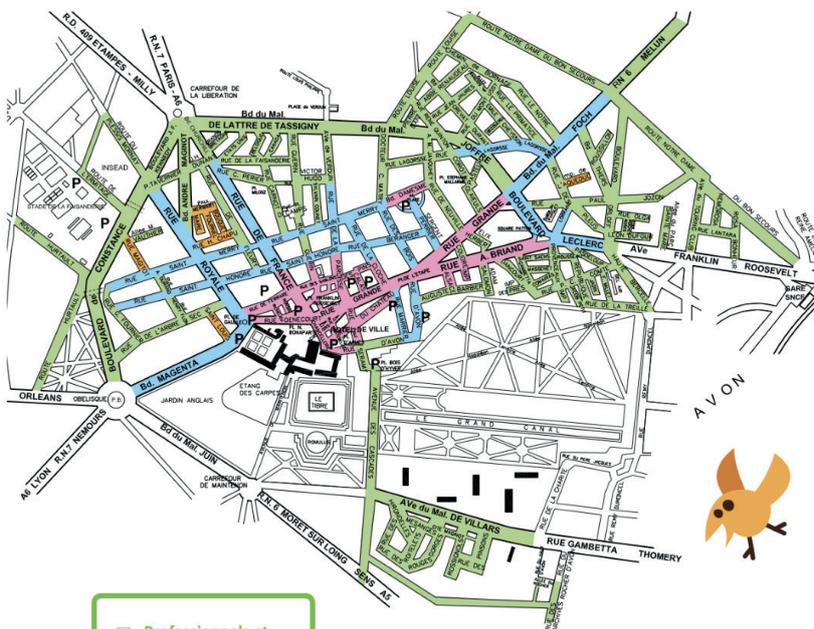
Sortir le bac avant midi

Ordures ménagères  
**LUNDI et JEUDI**

Emballages et papiers  
**MERCREDI** semaine paire

Emballages en verre  
**MERCREDI** semaine impaire

Végétaux  
**MARDI** semaine paire  
Interruption de la collecte des végétaux du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars



#### HABITAT PAVILLONNAIRE

Sortir le bac avant midi

Ordures ménagères  
**LUNDI**

Emballages et papiers  
**MERCREDI** semaine paire

Emballages en verre  
**MERCREDI** semaine impaire

Végétaux  
**MARDI** semaine paire  
Interruption de la collecte des végétaux du 1<sup>er</sup> décembre au 17 mars

**RUES SAINT-LOUIS, MAGIOT, CHAPU, FOURNEL, BOUQUET, MERWART, IMPASSE MAIRE ET IMPASSE DE L'AQUEDUC**

Sortir le bac avant midi

Ordures ménagères  
**LUNDI**

Emballages et papiers  
**MERCREDI** semaine paire

Emballages en verre  
**JEUDI** semaine impaire

#### Professionnels et logements collectifs :

En cas de difficultés dans la gestion de vos déchets, contactez-nous : [collecte@smictom-fontainebleau.fr](mailto:collecte@smictom-fontainebleau.fr)

#### Points d'apport volontaire

Déchets alimentaires  
Trouvez la borne la plus proche de chez vous : [www.smictom-fontainebleau.fr/la-collecte/les-dechets-alimentaires-a-fontainebleau](http://www.smictom-fontainebleau.fr/la-collecte/les-dechets-alimentaires-a-fontainebleau)



SMICTOM de la Région de Fontainebleau - Votre syndicat de collecte des ordures ménagères

56 route de Bourgogne, Veneux-Les Sablons, 77250 Moret-Loing-et-Orvanne - [www.smictom-fontainebleau.fr](http://www.smictom-fontainebleau.fr) - [www.lasolutioncestvous.fr](http://www.lasolutioncestvous.fr) - [@smictomfontainebleau](https://www.facebook.com/smictomfontainebleau)

0800 133 895 Appel gratuit



### • Quelles sont les mesures prises par la Ville pour lutter contre les nuisances, particulièrement en soirée ?

Face à une réorganisation de la circonscription de police nationale ayant eu pour effet une réduction des patrouilles, **la ville de Fontainebleau a décidé de mettre en place une brigade de nuit** au sein de la police municipale. Opérationnelle depuis le 6 janvier 2025, cette brigade répond aux besoins de tranquillité publique exprimés par les Bellifontains, en **prolongeant la présence policière à des heures plus tardives**. La brigade a d'ores et déjà été mobilisée à de nombreuses reprises, notamment lors de soirées trop bruyantes. Son intervention a permis de rétablir la tranquillité du quartier.

Parallèlement, dans le but de garantir aux Bellifontains sécurité et tranquillité, **la Ville développe son réseau**

**de vidéo-surveillance en augmentant progressivement le nombre de caméra en ville et a mis en place un Centre de Supervision Urbain (CSU) en fin d'année dernière.** Ce nouveau dispositif permet à un agent de police municipale de **surveiller l'espace public en temps réel et de diriger les patrouilles là où c'est nécessaire.** En dehors des créneaux de présence d'opérateurs municipaux, le système est exploité par le chef de poste du commissariat de police nationale de Fontainebleau 7j/7 et 24h/24.

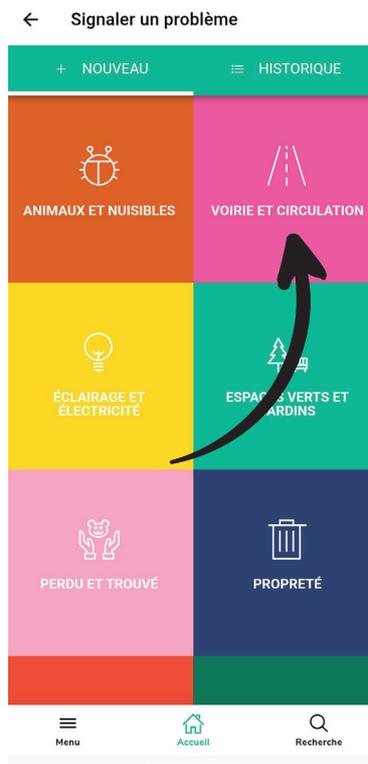
Les Bellifontains ne doivent pas hésiter à contacter directement les patrouilles de police municipale en cas de besoin au numéro suivant : **06 74 59 28 87.**

## 2. QUESTIONS - RÉPONSES

### ENSEMBLE DU QUARTIER :

• **Le stationnement de « voitures ventouses » et de camping-cars sur de longues périodes est parfois constaté dans le quartier, notamment au niveau de l'avenue du Touring Club.**

Les riverains ne doivent pas hésiter à en faire le signalement sur l'application « Fontainebleau Ma Ville » ou en contactant directement la **Police municipale au : 06 74 59 28 87**, qui pourra ensuite vérifier la durée de stationnement des véhicules concernés grâce à une technique de marquage.



### • Où en est l'avancement du déploiement de la technologie LED dans le quartier ?

À ce jour seuls les **boulevards Orloff et Thiers sont équipés de LED** dans votre quartier. L'avenue du Touring Club, les rues Lantara, Nemorosa et Rosa Bonheur, et la route de la Bonne Dame bénéficieront d'un **éclairage LED avant la fin de l'année 2025**.

Ces rues profiteront donc du dispositif « **Clair de lune** » (10% de la luminosité habituelle) de 1h30 à 5h du matin afin de maintenir un éclairage, même de nuit, tout en respectant la biodiversité et en réalisant des économies d'énergie.

### • Les riverains mentionnent l'incivisme de nombreux Bellifontains quant aux déjections de leurs chiens et s'interrogent sur les actions prises par la Ville face à cette nuisance.

Le quartier Touring Club se situant près de la forêt, la Ville reçoit de nombreux signalements de déjections canines sur les trottoirs. Afin de réduire ces nuisances, **des canisites ainsi que des distributeurs de sacs canins ont déjà été expérimentés** auparavant, mais n'ont malheureusement pas compensé l'incivisme de certains

propriétaires. Il est de plus très difficile de verbaliser ce type d'infraction étant donné que le contrevenant doit être pris sur le fait. **La Ville en appelle donc à la responsabilité de chaque propriétaire de chiens** dans le respect de tous.

### • Certains riverains demandent que les déchets verts soient ramassés au minima une fois par mois. Cela est-il possible ?

La collecte des déchets verts est maintenue dans les rues où elle était en place mais **le ramassage a désormais lieu tous les 15 jours**. Sur la base de ses connaissances et des tonnages récupérés (17T/mois au printemps et 4T/mois en hiver), le SMICTOM avait décidé de suspendre

la collecte du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 31 mars 2025. Au regard de la demande des usagers, **il est déjà prévu un passage supplémentaire à partir du 15 mars l'année prochaine** et le planning pourra être affiné à l'usage.

### • Qu'est-ce que le dispositif Allo déchets et comment peut-il être utile pour les riverains ?

Le **dispositif Allo déchets** est un service **proposé par le SMICTOM**. Il permet aux habitants qui n'auraient pas accès aux déchetteries, pour des raisons de mobilité par exemple, de bénéficier d'un service de ramassage à domicile des déchets.

À titre indicatif, le montant pour une collecte de déchets divers est de 10€/m<sup>3</sup>, et de 20€/m<sup>3</sup> pour les gravats. Vous pouvez **retrouver toutes les informations relatives à ce service sur le site internet du SMICTOM**.



### • Certains véhicules bénéficiant d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) stationnent sur de très longues durées sur les places PMR.

À ce jour, **il n'y a pas de limite de durée de stationnement** pour ces emplacements. Toutefois, **la Ville va réfléchir à la création d'un arrêté**, comme cela est fait dans d'autres villes afin de limiter le temps de stationnement sur les places à destination des personnes détentrices d'une carte CMI stationnement.

### • Des riverains nous informent que des véhicules sont rechargés de façon anarchique sur la voie publique (rallonges sur les trottoirs, stationnement gênant...).

Le rechargement des véhicules électriques ne doit pas constituer une gêne ou un danger pour les piétons ou les automobilistes. Ainsi si le rechargement du véhicule sur la voie publique est nécessaire, **le propriétaire se doit d'utiliser un passage de câble sécurisé**. En cas de gêne occasionnée par les recharges électriques, les riverains peuvent alors contacter la police municipale qui prendra contact avec l'utilisateur pour rappeler les bonnes pratiques.



## ANGLE ROUTE DE LA BONNE DAME ET RUE ROSA BONHEUR :

### • Les bouches d'égout situées à l'angle de la route de la Bonne Dame et de la rue Rosa Bonheur sont régulièrement bouchées par des feuilles mortes.

Le signalement a été transmis à la **Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)**, compétente sur l'assainissement et l'eau potable.

---

---

## RUE ROSA BONHEUR :

- Est-il possible d'effacer ces tags ?

Les services de la Ville sont intervenus. Les riverains ne doivent pas hésiter à signaler ces dégradations sur l'application « Fontainebleau Ma ville » dans la rubrique « propreté ».



Avant



Après

---

---

## ROUTE DE LA BONNE DAME ET ROUTE NOTRE DAME DU BON SECOURS :

- La route de la Bonne Dame et la route Notre Dame du Bon Secours sont en mauvais état.

Ces routes forestières sont effectivement fortement dégradées en raison notamment d'une densité de circulation pour laquelle elles n'ont jamais été conçues. Elles sont utilisées comme voie de contournement de Fontainebleau et sont donc sur-empruntées.

En attendant de pouvoir envisager leur reprise intégrale ou des travaux permettant de pallier cette situation à moyen terme, **nos services techniques passent plusieurs fois par mois pour reboucher les trous éventuels.** Par ailleurs, **l'élagage des bords de route a été effectué cette année.**

- La présence d'arbres susceptibles de tomber sur la route nous a été signalée.

Ce signalement a été relayé aux services techniques de l'ONF pour traitement.

---

---

## AVENUE DU TOURING CLUB :

- Le placement du passage piéton au niveau du STOP à l'angle de la rue du Touring Club et de la sortie des "Hespérides" interroge les riverains. Ne faudrait-il pas le déplacer ?

Il n'est pas possible de positionner le STOP avant le passage piéton car cela nuirait à la visibilité de la sortie de la résidence des Hespérides.

- Pour quelles raisons le sens de sortie du parking de la résidence les Hespérides a été inversé (entrée en bas de l'avenue et sortie en haut) ?

La Ville va prendre contact avec les Hespérides afin de demander la raison de ce changement (effectué il y a plus de 15 ans) et étudier un potentiel retour en arrière. Il faut cependant garder à l'esprit qu'il s'agit d'une sortie privée qui ne relève pas des compétences de la commune.

---

---

## BOULEVARD DU GÉNÉRAL LECLERC :

- Pourquoi les marquages au sol permettant aux cyclistes de tourner à gauche depuis le boulevard du Général Leclerc vers la rue Aristide Briand ont-ils disparu ?

Lors de la reprise de la voirie par le département, le cheminement des vélos avait été estimé **accidentogène** (le fait de couper la voie à contresens pour traverser le boulevard). Le cheminement des cyclistes avait donc été transféré un peu plus loin, au niveau du passage piéton.

Pour autant, à l'usage, les vélos prennent toujours l'itinéraire de l'ancien marquage, **la Ville a donc créé un nouvel aménagement** : un feu au dos du feu tricolore (cf photo ci-contre) permettant aux cyclistes de savoir si la traversée est possible. Par ailleurs, nous **étudions la possibilité d'un nouveau marquage au sol.** Pour autant, **cet axe appartient au département**, tout aménagement devra donc être soumis à validation.



RESTONS CONNECTÉS !  
TÉLÉCHARGEZ  
L'APPLICATION  
OFFICIELLE



Disponible sur  
Google play

Disponible sur  
App Store

RESTEZ INFORMÉS !  
INSCRIVEZ VOUS  
À LA NEWSLETTER\*

\*lettre d'information



### 3. RESTONS EN CONTACT

- Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à [maire@fontainebleau.fr](mailto:maire@fontainebleau.fr). Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.
- Les élus municipaux sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à [assistante.elus@fontainebleau.fr](mailto:assistante.elus@fontainebleau.fr).

Retrouvez tous les comptes-rendus des visites de quartier sur le site de la ville [www.fontainebleau.fr](http://www.fontainebleau.fr) ou en scannant ce QR code :



HÔTEL DE VILLE - 40 RUE GRANDE 77300 FONTAINEBLEAU